

Contribution du Groupe majeur femmes sur les Objectifs de développement durable : changement climatique et réduction des risques de catastrophes

lundi 6 janvier 2014

Téléchargement de la note de positionnement pdf (en anglais) en bas de l'article.

Contribution du Groupe Majeur Femmes pour La septième Session du Groupe de travail ouvert sur les Objectifs de développement durable (Gto7) Changement climatique et réduction des risques de catastrophes

Des approches ambitieuses pour les droits humains et la justice sociale, pour aborder le changement climatique, la réduction des risques de catastrophes, et le développement durable.

Analyse et recommandations clés du Groupe Majeur Femmes [[1](#)]

Nous apprécions l'opportunité d'apporter notre contribution aux différentes questions qui seront soulevées lors de la prochaine session du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable. Le Groupe Majeur des Femmes voudrait formuler des recommandations sur les objectifs de développement durable sur le changement climatique et la réduction des risques de catastrophes.

Notre analyse de l'information et des propositions contenues dans le document du TST sur le changement climatique et la réduction des risques de catastrophes est la suivante : le document affirme à juste titre l'importance de reconnaître que le changement climatique et la réduction des risques de catastrophes sont des questions transversales qui influencent la réalisation d'un développement durable ainsi que la réduction de l'extrême pauvreté. En effet, si les causes du changement climatique ne sont pas abordées dans un cadre réellement basé sur les droits humains et la justice sociale, les objectifs de développement durable ne pourront pas être atteints et les inégalités qui existent aujourd'hui ne feront qu'empirer.

Le rapport reconnaît également les différents efforts mondiaux qui sont menés selon des modalités diverses pour faire face à ce problème. Néanmoins, ces efforts ne sont pas suffisants pour garantir le développement durable sur le long terme. C'est pourquoi il est important de reconnaître les impacts transversaux et d'améliorer la communication entre différents organes de l'ONU, accords internationaux, et initiatives sur le changement climatique.

Les parties se sont déjà accordées sur un maximum de hausse de température de 2°C [[2](#)], mais les engagements actuels ne sont pas suffisants pour atteindre ou maintenir cette limite de sécurité. Beaucoup trop souvent, les négociations se focalisent sur des approches néo-libérales comme les marchés de carbone qui n'ont pas vraiment réussi à répondre au problème à ce jour. La forte influence des industries polluantes sur le processus de négociation a contribué à un manque de volonté politique pour mettre en oeuvre les mesures nécessaires afin que la température reste sous les niveaux établis, ce qui a été rendu très clair par le retour en arrière du Japon, du Canada et de l'Australie à la COP19 en Pologne, par exemple, tandis que le maintien du statu quo par d'autres États nous conduit à des scénarios où la température moyenne peut même être le double de la valeur maximale proposée.

La science montre que les actions climatiques qui visent un maximum de hausse de température de 2°C ne sont plus suffisantes pour éviter les impacts du changement climatique. Par conséquent, il faut mettre l'accent sur les stratégies de réduction de risques de catastrophes ainsi que les pertes et dommages, ce qui a été clairement affirmé par la majorité des États du sud au COP19.

Il est clair que les mesures d'adaptation seules ne suffiront pas pour affronter les impacts négatifs du changement climatique auxquels la planète fait déjà face. Le GTO6 a déjà suffisamment mis en évidence les situations actuelles dans tous les États, y compris les réalités spécifiques des PMA, les PEID, l'Afrique, les PDSL et les pays à revenu intermédiaire, ainsi que d'autres. Tout Objectif de développement durable et tout agenda post-2015 doit avoir des visions, objectifs, et cibles globaux et des moyens de mise en oeuvre qui reflètent profondément les réalités mondiales, ainsi que les besoins spécifiques. Sinon, tout accord de développement durable sera tout simplement impossible à mettre en oeuvre.

En 1987, la dernière année où la moyenne annuelle du niveau de CO2 dans l'atmosphère était de moins de 350 ppm [3] le rapport Brundtland définissait le développement durable comme *un type de développement qui répond aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins* [4]. Alors que nous continuons à échouer dans notre recherche de véritables solutions au réchauffement climatique, la capacité des générations actuelles et futures à satisfaire leurs propres besoins a d'ores et déjà été compromise - ce qui devrait être une sonnette d'alarme et nous faire réaliser qu'une approche différente est nécessaire si nous ne voulons pas être confrontés aux pires scénarios.

Il est inconcevable qu'après 19 ans de négociations internationales sur le climat et des accords sur le développement durable et l'économie encore plus anciens, il n'y ait toujours pas assez d'efforts pour s'attaquer aux causes profondes du changement climatique. Le 5ème rapport d'évaluation du GIEC [5] a déjà souligné que le changement climatique actuel ne peut pas être attribué à des sources naturelles et que deux activités humaines ont été identifiées comme les principales causes de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère : 1) l'utilisation de combustibles fossiles (comme le charbon et le pétrole) et 2) la déforestation à cause du changement dans l'utilisation des terres. C'est pourquoi il est très important de proposer des objectifs en ce qui concerne le changement climatique et la réduction des risques de catastrophes qui soient complémentaires avec le travail de la CCNUCC dans un cadre légal et contraignant couvrant clairement les droits et la justice sociaux, économiques et écologiques. Comme l'a souligné à plusieurs reprises le Groupe majeur Femmes, ceci implique de formuler un objectif spécifique sur l'égalité des sexes, ainsi que d'incorporer les problématiques de genre de manière transversale dans tous les programmes de développement mondial.

Bien qu'au sein des conférences de la CCNUCC, en particulier pendant la COP18 (2012), certains efforts aient été faits pour mettre en évidence l'impact du changement climatique sur les femmes, et pour souligner l'importance d'une approche de genre au sein des politiques climatiques ainsi que de la reconnaissance du rôle fondamental des femmes dans les processus de la CCNUCC, il n'y a pas eu de véritable inclusion des femmes dans les négociations.

Les délégations sont toujours dominées par les hommes, et il est nécessaire d'améliorer les connaissances - à la fois scientifiques et politiques - pour renforcer la participation des femmes dans l'élaboration des politiques à tous les niveaux, du niveau local aux négociations multilatérales. Le document reconnaît l'importance de renforcer les capacités des femmes, mais surtout en ce qui concerne l'adaptation.

« Les femmes sont affectées de manière disproportionnée par les impacts du changement climatique, tels que les sécheresses, inondations et autres événements météorologiques extrêmes, mais elles jouent aussi un rôle essentiel dans la lutte contre le changement climatique. » (CCNUCC, 2012) [6]

Nous sommes fermement convaincu-es que les négociations et les mises en oeuvre de la CCNUCC seraient plus efficaces si les femmes avaient un rôle plus important dans l'établissement de critères pour l'atténuation et l'adaptation. Le maintien du statu quo qui voit les femmes comme porteuses de fardeaux plutôt que comme des cartographes, des navigatrices, et des dirigeantes des négociations sur le changement climatique, fait en sorte que le monde soit poussé du précipice de la stabilité du climat dans le chaudron du chaos climatique.

Nous devons également souligner que le Cadre d'action de Hyogo accorde la priorité à une approche de genre, expliquant que : *« la perspective de genre devrait être intégrée dans toutes les politiques de gestion des risques de catastrophe, et des plans et des processus de prise de décisions, y compris celles*

relatives à l'évaluation des risques, l'alerte rapide, la gestion de l'information, l'éducation et la formation » [7]. Ce principe devrait être pris en compte au moment de fixer tout objectif vers la réduction des risques de catastrophes.

Nous apprécions que l'ONU reconnaisse l'identité féminine de Pachamama, mais l'appeler « Terre-Mère [8] » ne suffit pas pour garantir la participation des femmes dans les processus de l'ONU comme les ODD et négociations de la CCNUCC. Incorporer davantage de nations autochtones dans les négociations permettrait de mieux observer et imiter les processus intergouvernementaux qui favorisent le *leadership* des femmes dans les politiques publiques.

Nous avons juste commencé à expliquer avec exactitude dans l'analyse, les politiques et les projets la relation entre les phénomènes météorologiques extrêmes et les changements climatiques. Maintenant, nous nous rendons compte de l'important coût social, économique et écologique des événements comme l'ouragan Sandy, le typhon Haiyan, et d'autres dans les pays en voie de développement, à la fois en terme de destruction immédiate et de déplacement des populations et en terme de systèmes sociaux, économiques et écologiques sur le long terme, de souveraineté alimentaire, et de moyens de subsistance, sur la terre et en mer. Suite à de violentes tempêtes, les eaux usées et d'autres contaminants sont répartis sur de vastes zones par les eaux de crue et/ou les ondes de tempête. Cependant, un impact moins évident est la nécessité d'éviter une contamination généralisée par le stockage approprié des produits et des déchets contenant des polluants organiques persistants et/ou des métaux lourds.

Une conséquence plus grave, bien sûr, est que nous ne sommes encore qu'en train d'apercevoir la pointe de l'iceberg, si nous prenons en compte les effets à moyen et long terme d'autres événements liés au climat, tels que les sécheresses, la disparition des récifs coralliens, la fonte des glaciers, le changement dans le cycle de précipitations, etc., et si nous ne reconnaissons pas ces problèmes comme une des priorités urgentes pour l'ensemble de la planète. Nous avons une opportunité unique d'évaluer, de signaler et analyser les impacts du changement climatique et des plans de reprise après les sinistres. C'est pourquoi il est impératif d'incorporer dans les nouveaux cadres politiques le renforcement des capacités pour une approche de genre.

Une autre conséquence de l'échec de l'effort mondial pour faire face au changement climatique est l'augmentation de la fréquence et de la gravité des catastrophes naturelles liées au climat. Cette situation exige des stratégies efficaces pour la protection des vies et des établissements humains basées sur la réduction de risque et de catastrophes. Ce concept est ancré au coeur du droit au développement, et doit donc être fortement reflété dans tous les accords sur l'agenda post-2015. Préparer les groupes les plus vulnérables de la population devient une nécessité pour faire face aux impacts négatifs, et dans ce domaine, le rôle des femmes ne doit pas être sous-estimé. Il faut reconnaître les femmes comme des actrices clés à tous les niveaux afin de renforcer la résilience nécessaire pour faire face aux principaux impacts et ce avec le moins possible de pertes humaines et financières.

En plus des effets du réchauffement de la planète sur l'atmosphère qui influencent directement le climat, les températures plus chaudes changent les produits chimiques contenus dans les déchets de terre en substances toxiques et volatiles qui sont plus susceptibles de polluer le sol, l'air et l'eau, ainsi que dans la chaîne alimentaire. Par conséquent, ces substances deviennent des menaces immédiates à la sécurité alimentaire, et, sur le long terme, aux systèmes sociaux, économiques et écologiques globaux. Une autre menace potentielle est le réchauffement de la température des océans, ce qui signifie une méthylation rapide de mercure pour former le méthylmercure, la forme organique qui peut affecter la faune marine ainsi que la chaîne alimentaire dans toute sa complexité.

En outre, nous voudrions souligner que les inégalités qui persistent et empirent constituent un grand obstacle que nous devons surmonter à travers tout le programme de l'après-2015. Au fur et mesure que ces inégalités augmentent suite aux changements climatiques, il est impératif de reconnaître la nécessité de réduire les écarts entre les femmes et les hommes dans tous les aspects du développement. C'est un fait que les femmes utilisent moins d'énergie dans presque toutes les sociétés du monde, mais qu'elles souffrent le plus des conséquences du changement climatique, en particulier celles liées à l'accès aux

sources d'eau potable et à la sécurité alimentaire. En effet, on estime que dans les pays en développement, les femmes sont responsables de près de 70% de la production alimentaire. Presque partout elles sont cheffes de famille et ce sont elles qui doivent faire face à la réalité des systèmes sociaux, économiques et écologiques déjà inégaux, menacés et dévastés. Les inégalités persistantes entre les sexes dans le monde requièrent que les Groupes de travail ouverts portent une attention politique particulière à l'égalité des sexes et aux droits humains, y compris aux droits et à la santé reproductifs et sexuels, toutes les formes de violences basées sur le genre, et au droit au développement, pour tous.

Sans le soutien et l'action nécessaires, beaucoup de personnes risquent de devenir des étrangers au sein d'environnements nouveaux, des migrant-e-s forcé-e-s du climat et de nouveaux groupes sociaux marginalisés. Dans ce contexte, les femmes seraient les plus touchées car elles sont en général les responsables de leurs familles. Par conséquent, les politiques doivent être soulevées de façon participative fondée sur l'égalité entre les sexes et les droits humains, sans marginalisation de groupes sociaux, en respectant la dignité de tous et toutes, et en s'appuyant sur les savoirs et les compétences des populations locales.

Pour développer ces capacités, il est indispensable que les femmes partout dans le monde aient des opportunités éducatives et de partages de compétences. Il faut également trouver des moyens pour permettre à davantage de femmes de s'impliquer dans les domaines scientifiques et technologiques. Les éducateurs-trices sociaux-ales, les scientifiques et les spécialistes du développement ainsi que la société civile et les militant-e-s dans les mouvements sociaux doivent pouvoir participer à l'élaboration des politiques liées au changement climatique et au développement durable et trouver des moyens de générer un dialogue entre « experts » divers et hétérodoxes, dans un dialogue constant avec les communautés locales. En ce sens, nous devons mettre en évidence la façon dont les femmes utilisent un pourcentage particulièrement élevé de leurs ressources pour s'occuper de leur communauté en matière d'alimentation, de soins, d'éducation et de garde des enfants, des aînés, des personnes handicapées et des personnes démunies.

Le GIEC et la société civile ont conscience que les informations techniques des rapports d'évaluation du GIEC [9] et du rapport SREX [10] doivent être traduites en langage clair et accessible pour les parties prenantes aux niveaux local et régional, y compris dans les langues locales. Les connaissances augmentent en matière de réduction des risques dans les infrastructures et les systèmes de santé, ainsi que les facteurs de résilience et l'adaptation dans l'agriculture et la conservation, mais l'information clé n'atteint toujours pas suffisamment les personnes qui mettent en oeuvre les politiques et les projets aux niveaux local et national (gouvernement local, personnes qui travaillent pour la planification en ville et en milieu rural, agriculteurs-trices, personnel d'urgence, organisations de la société civile, etc.).

De même, les pratiques efficaces ne sont pas toujours partagées entre les différents acteurs qui travaillent sur l'adaptation et les premier-e-s à répondre aux pertes et dommages. Nous devons trouver des façons de permettre aux universitaires, aux membres de la société civile locale et des mouvements sociaux, y compris les groupes autochtones, de partager et traduire des informations techniques pour un large pour un éventail de parties prenantes. Faire cela au niveau local permet une compréhension des préoccupations régionales uniques tout en respectant les connaissances, les traditions et l'environnement locaux. Les initiatives pour l'adaptation au climat et la réduction des risques doivent aller de pair avec la technologie et le partage des connaissances pour le développement durable. Elles doivent également suivre les modèles autochtones d'action communautaire face aux crises.

Dans les Amériques, nous pouvons trouver quelques exemples qui incluent des conseils communautaires où les femmes âgées identifient les besoins de la collectivité et évaluent les solutions proposées à la crise. Ce processus, qui consiste à considérer la question du point de vue des causes et des effets sur le long terme à travers le regard des grands-mères, et qui utilise si efficacement les compétences et l'expertise des leaders féminins, demeure absent dans les processus multilatéraux.

Pour conclure, nous voyons une grande opportunité pour faire face au changement climatique dans le domaine des ODD et du programme de l'après 2015, et l'une des meilleures opportunités dans un cadre

multilatéral de proposer des objectifs et des indicateurs concrets pour fournir la volonté politique nécessaire pour réussir à faire face au changement climatique, à la réduction des risques de catastrophe et au développement durable.

Recommandations

- Les objectifs et les indicateurs qui seront définis sur le changement climatique et la réduction des risques de catastrophes devront être complémentaires avec la CEDEF, la CCNUCC et la CNUDM et répondre au Cadre d'action de Hyogo ainsi que d'autres engagements multilatéraux, et devront reconnaître l'importance d'approches intégrées pour l'atténuation et l'adaptation vers la résilience, être fondés sur les droits humains, la justice sociale, intégrer une perspective de genre et être cohérents avec la conservation et la restauration de la biodiversité, ainsi qu'avec la souveraineté et la sécurité alimentaire.
- Les objectifs sur le changement climatique et la réduction des risques de catastrophes doivent garantir l'égalité des sexes. Les droits des femmes constituent des questions transversales fondamentales et doivent être cohérents en particulier avec les objectifs pour les villes et de l'agriculture durables, la santé des océans et l'alimentation durable, l'énergie et l'éducation afin de faire face à la crise climatique et à vraiment parvenir à un développement durable. Nous continuons également à insister sur l'importance d'un objectif de genre spécifique.
- Les objectifs sur le changement climatique devraient tenir compte du principe de responsabilités communes mais différenciées à partir d'une perspective de genre. Les femmes ont un moindre impact sur l'environnement et sont affectées de façon disproportionnée par le changement climatique. Tant que l'équité et l'égalité ne sont pas atteintes, nous devons reconnaître que les femmes ont une moindre responsabilité. Le genre, le changement climatique, les droits humains et la justice sociale doivent être inclus dans l'objectif de l'égalité de genre et les autres objectifs et cibles. Les organisations et réseaux dirigés par des femmes doivent recevoir des aides adéquates leur permettant de développer des initiatives pour l'adaptation, l'atténuation et les pertes et dommages, et de participer pleinement à la prise de décision dans ces processus.
- Les objectifs, cibles et indicateurs sur le changement climatique doivent reconnaître de façon mesurable la protection et la restauration des biens communs mondiaux, assurer une utilisation et une gestion durable des ressources naturelles (terre, déserts, océans, rivières, forêt, eau et sols), promouvoir et garantir une agriculture axée sur l'échelle nationale, une agro-écologie mise en oeuvre par les femmes, et garantir la sécurité alimentaire. Ils doivent affirmer et renforcer les connaissances locales afin de réduire les abus des droits humains, la vulnérabilité et la marginalisation, particulièrement dans les zones urbaines, pauvres, rurales et éloignées.
- Les objectifs liés au changement climatique et à l'énergie doivent exclure explicitement les approches d'atténuation inefficaces, qui se sont avérées inéquitables, sans effet, dangereuses et non durables. De plus, les mesures fiscales comme le commerce du carbone, la taxe carbone, la production de bioénergie à grande échelle, les grands barrages, les compensations de carbone forestier, la géo-ingénierie et l'énergie nucléaire ne peuvent être appliquées sans une compréhension claire de leurs impacts sociaux, économiques et écologiques globaux, et en cas de doutes les principes de l'Agenda 21, y compris le principe de précaution, doivent s'appliquer.
- Les objectifs doivent promouvoir l'éducation, les échanges de connaissances et le renforcement des capacités des femmes pour faciliter le développement et l'utilisation de technologies d'adaptation, qui peuvent aider les collectivités dans l'atténuation et dans le renforcement de la résilience et de la gestion des risques et des désastres.
- Les objectifs, les cibles et les indicateurs sur la réduction des risques de catastrophes et sur le changement climatique doivent reconnaître et tenir compte des besoins et des capacités spécifiques des femmes, et des droits humains des femmes, qui peuvent être fragilisés dans les situations de désastre et de post-désastre. Cela comprend l'élaboration et la mise en oeuvre de plans d'urgence clairs pour lutter

contre le changement climatique, les phénomènes météorologiques extrêmes, l'élévation du niveau de la mer, y compris les effets de marées géantes, l'acidification des océans, augmentation des catastrophes naturelles et autres risques associés, dont l'approvisionnement en eau, la souveraineté alimentaire, ainsi que le risque le plus grand, qui est de perdre l'ensemble de son pays dans le cas des nombreux petits États insulaires.

- La justice climatique et la réduction des risques de catastrophes doivent faire évoluer les communautés vers les énergies renouvelables et des voies de développement fondées sur la réduction du carbone, loin des modèles de développement basés sur les profits, et doivent protéger, reconstruire et maintenir les écosystèmes, dans les limites planétaires de sécurité.

- Les objectifs sur le climat et la réduction des risques de catastrophes doivent maintenir et renforcer l'accès à et le contrôle des communautés sur leurs ressources et corriger les déséquilibres basés sur le genre et d'autres facteurs affectant l'accès (entre autres) à la terre, aux océans et à l'eau, aux déserts et aux forêts.

- Les objectifs et les indicateurs sur le climat et la réduction des risques de catastrophes doivent contribuer à renforcer la résilience des communautés face aux dévastations causées par les changements climatiques et les phénomènes météorologiques extrêmes, et reconnaître le rôle clé des femmes, en assurant leur autonomisation pour exécuter efficacement ces rôles.

- Les stratégies de réduction et de préparation aux risques de catastrophes doivent être guidées par l'Agenda 21 et les principes des droits humains qui mettent l'accent sur la souveraineté de la communauté, la démocratisation locale et la participation significative dans la conception, la mise en oeuvre et le suivi des programmes - principes qui impliquent des systèmes de gouvernance mondiale efficaces, responsables et multilatéraux.

- Les structures et les mécanismes de gouvernance locales et globales doivent être guidés par le droit international, y compris par les principes de responsabilité historique, de responsabilité commune mais différenciée, de transparence et de reddition de comptes.

Notes

[1] Ce document a été élaboré par les membres du Groupe Majeur Femmes (Women's Major Group) pour le développement durable, www.womenrio20.org. Il est basé sur un rapport plus complet avec des recommandations pour le programme de l'après-2015 par les membres WMG : www.womenrio20.org/docs/Womens_priorities_SDG.pdf. Pour plus d'informations, veuillez contacter Carmen Capriles : [carmen_capriles \[at\] bolivia.com](mailto:carmen_capriles@bolivia.com).

[2] Decision 1/CP.16 Les Accords de Cancún : Résultats des travaux du Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme dans le cadre de la Convention ; voir <http://unfccc.int/resource/docs/2010/cop16/eng/07a01.pdf>.

[3] Source des données de CO2 annuelle : Scripps Institution of Oceanography : Programme de CO2 ; voir <http://co2now.org/current-co2/co2-now/annual-co2.html>.

[4] *Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement : Notre avenir commun*, voir le chapitre 2 : <http://www.un-documents.net/ocf-02.htm>.

[5] GIEC, 5ème Rapport d'évaluation : www.ipcc.ch/report/ar5/wg1.

[6] CCNUCC, Genre et changement climatique : voir http://unfccc.int/gender_and_climate_change/items/7516.php.

[7] Cadre d'action de Hyogo 2005-2015 : Stratégie internationale pour la SIPC. Stratégie internationale

pour la prévention des catastrophes : voir

www.unisdr.org/2005/wcdr/intergover/official-doc/L-docs/Hyogo-framework-for-action-english.pdf.

[8] Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 22 Avril 2009 : voir

www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/63/278.

[9] Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) : www.ipcc.ch/index.htm.

[10] Rapport spécial sur la gestion des risques d'événements extrêmes et des catastrophes pour améliorer l'adaptation au changement climatique (SREX) : <http://ipcc-wg2.gov/SREX/report>.